

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2021 à 20h00

Sous la Présidence de Monsieur Marc MOSER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs CASPAR Marie-Angèle, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : Mesdames et Monsieur ARNOLD Myriam, MOSER Eric, REIF Marie

Date de la convocation : 20 février 2021

Secrétaire de séance : Madame Aline OTTMANN

POINT 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2021.

POINT 2. COMPTE-RENDU DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la délibération du 4 mars 2020 instaurant le droit de préemption urbain dans les zones U ET AU du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les délibérations du 12 juin 2020 déléguant au Maire le droit d'exercer, au nom de la commune ledit droit de préemption, le Maire **informe** le Conseil Municipal des renoncations relatives aux biens cadastrés en commune de Kurtzenhouse ci-après désignés :

- en zone Uh
lieudit rue du Village n°23
section 5 n°88/38 de 1,03 ares

POINT 3. DEMANDE DE SUBVENTION

Après examen de la demande, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, d'**attribuer** une subvention d'un montant de 400€ à l'association Club Bon Accueil de Gries-Kurtzenhouse au titre de la subvention annuelle 2021.

POINT 4. TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 27 RUE PRINCIPALE A KURTZENHOUSE

Le Maire fait part à l'assemblée de l'avancée des travaux réalisés en régie dans le restaurant « A l'Arbre Vert » et présente l'étude de faisabilité élaborée par le cabinet Frey&Gobyn constituée par les plans du 25 février 2021 et le rapport Diagnostic du 7 février 2020.

Il expose également que le projet vise non seulement la redynamisation du centre du village avec le maintien du restaurant et la création d'un lieu de rencontre avec l'aménagement d'une salle des associations mais également une réhabilitation des bâtiments avec l'exigence de basse consommation. Il est également proposé d'étudier la faisabilité d'un mode de chauffage à énergie renouvelable (bois ou géothermie) qui pourrait englober les locaux de la mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter diverses subventions.

Sur ce, après discussion, le Conseil Municipal se prononce sur les points suivants :

a) **Présentation de l'étude de faisabilité**

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **émet un avis favorable** au projet présenté par le cabinet Frey&Gobyn le mardi 25 février 2021.

b) **Etude thermique**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve** la réalisation d'une étude de faisabilité thermique pour l'installation de chaudière automatique à granulés, plaquettes de bois ou sous-produits propres à la filière bois, avec ou sans réseau de chaleur, ou pour l'installation de géothermie de surface, étant précisé que l'étude devra répondre aux exigences du cahier des charges de la Région Grand Est.
- **autorise** le Maire à choisir le prestataire et à signer tous documents contractuels y relatifs.
- **approuve** la demande d'aide auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien au bois énergie et à la géothermie de surface.

c) **Demandes d'aides financières**

Dans le cadre du projet de restructuration du corps de ferme 27 rue Principale à Kurtzenhouse comprenant la réhabilitation du restaurant « A l'Arbre Vert » et la création d'une salle des associations, le Maire expose que le projet s'inscrit dans le cadre d'opérations pouvant bénéficier d'aides financières.

Sur ce, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **sollicite** l'aide financière de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn au titre du Fonds de concours pour la restructuration de l'ensemble immobilier 27 rue Principale, **charge** le Maire de présenter un dossier de demande et l'**autorise** à signer toute convention y relative.
- **sollicite** l'aide financière de la Région Grand Est au titre du dispositif d'aide à la rénovation énergétique « Climaxion » pour le projet de réhabilitation du restaurant « A l'Arbre Vert » d'une part et pour le projet de création d'une salle associative d'autre part ; il **charge** le Maire de présenter un dossier de demande et l'**autorise** à signer toute convention y relative.
- **sollicite** l'aide financière de la Région Grand Est au titre du dispositif de Soutien à l'Amélioration du Cadre de Vie et des Services de Proximité pour le projet de création d'une salle associative ; **charge** le Maire de présenter un dossier de demande et l'**autorise** à signer toute convention y relative.

d) **Plans de financement prévisionnel**

Compte-tenu de l'évolution du dossier, il y a lieu de modifier les plans de financement pour les deux projets :

- **Réhabilitation du restaurant « A l'Arbre Vert »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le plan de financement relatif au projet de réhabilitation du restaurant « A l'Arbre Vert » comme détaillé ci-après qui annule et remplace celui qui a été approuvé en séance du 28 janvier 2020 :

Prévisionnel :	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Montant des travaux H.T.	650 915	
Honoraires architecte H.T.	97 566	
Missions annexes architecte (SSI, SPS) H.T.	23 433	
TOTAL TRAVAUX H.T.	771 914	
Conseil Départemental : Fonds de Solidarité Communale		100 000
D.E.T.R.		150 000
Communauté de Communes de la Basse-Zorn : Fonds de concours		150 000
Conseil Régional : dispositif Climaxion		78 400
TOTAL AIDES		478 400
Fonds propres dont vente immobilière et indemnité de foretage		293 514
TOTAL	771 914	771 914

- Création d'une salle des associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le plan de financement relatif au projet de création d'une salle des associations comme détaillé ci-après qui annule et remplace celui qui a été approuvé en séance du 30 septembre 2020 :

Prévisionnel :	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Montant des travaux H.T.	349 000	
Honoraires architecte H.T.	40 000	
Autres frais (assurance/SSI/SPS)	5 000	
TOTAL TRAVAUX	394 000	
Conseil Départemental : Fonds de solidarité communale		100 000
Conseil Régional : dispositif Climaxion et Soutien à l'Amélioration du Cadre de Vie et des Services de Proximité		110 000
TOTAL AIDES		210 000
Fonds propres		184 000
TOTAL	394 000	394 000

POINT 5. EQUIPEMENT NUMERIQUE DE L'ECOLE

L'équipement informatique et plus particulièrement les Tableaux Blancs Interactifs de l'école étant obsolète, le Maire expose que la commune a déposé une demande de subvention au titre de l'appel à projets « Label Ecoles Numériques 2020 » auprès du Ministère de l'Education Nationale afin d'obtenir une aide financière pour l'acquisition de VidéoProjecteurs Interactifs (VPI), ordinateurs et tableaux blancs. L'Etat subventionne 50% de la dépense engagée par chaque école avec un plafond de subvention de 7 000 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la demande de subvention déposée auprès du Ministère de l'Education Nationale dans le cadre de l'appel à projets « Label Ecoles Numériques 2020 » et prend acte que le dossier de candidature de la commune de Kurtzenhouse a été retenu.

- **approuve** l'acquisition de matériel informatique nécessaire à l'équipement en VPI de l'école de Kurtzenhouse ;
- **charge** le Maire de choisir le prestataire le mieux-disant et **l'autorise** à signer tout les documents y relatifs.

POINT 6. CONVENTION D'ADMISSION A L'ESCAL

Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de statuer sur le projet de convention d'admission à l'E.S.C.A.L. (Epicerie Sociale de Bischwiller) pour les habitants nécessiteux de Kurtzenhouse, portant sur une durée d'une année, à charge pour la commune de régler le coût résiduel des produits achetés au CCAS de Bischwiller.

Sur ce, après avoir pris connaissance du projet,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de convention d'admission à l'E.S.C.A.L. avec le CCAS de Bischwiller pour l'année 2021 et **autorise** le Maire à signer ladite convention.
- **décide** que la Commission d'action sociale de la commune de Kurtzenhouse instruit et statue sur les demandes d'admission à l'E.S.C.A.L. et **autorise** le Maire à émettre ces avis au nom de la commune.

POINT 7. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL NON TITULAIRE PAR LE CENTRE DE GESTION

Le Maire expose que compte-tenu de la surcharge de travail administratif liée notamment aux travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier 27 rue Principale, il est proposé au Conseil Municipal de faire appel à un personnel intérimaire mis à disposition du Centre de Gestion pour suppléer au secrétariat.

Sur ce,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de faire face à des accroissements temporaires d'activité ou de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG67) propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents non titulaires auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **autorise** le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service des missions temporaires du CDG67 en fonction des nécessités de services,
- **autorise** le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service remplacement avec le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
- **dit** que les dépenses nécessaires liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG67 seront autorisées après avoir été prévues au budget.